

## PROJET DE RÉSOLUTION N° 7

### **Protocole d'entente entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et la Communauté du Pacifique (CPS)**

#### CONSIDÉRANT

L'Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et la Communauté du Pacifique (CPS) signé le 16 septembre 1999,

Qu'il est souhaitable, dans l'intérêt général de tous les intéressés, de redéfinir le champ et les modalités de coopération entre l'OMSA et le CPS,

Le Protocole d'entente entre l'OMSA et le CPS (91GS Adm-11) a été approuvé à la suite des délibérations du Conseil le 6 mars 2024,

#### L'ASSEMBLÉE

#### DÉCIDE

D'approuver les termes de ce Protocole d'entente et sa signature par la Directrice générale au nom de l'OMSA.

\_\_\_\_\_